www.agglo-orleans.fr

AgglO

N° 31

Boigny sur Bionne
Bou
Chanteau
Chécy
Combleux
Fleury les Aubrais
Ingré
La Chapelle St-Mesmin
Mardié
Marigny les Usages
Olivet
Orléans
Ormes
St Cyr en Val
St Denis en Val
St Hilaire St Mesmin
St Jean de Braye
St Jean de la Ruelle
St Jean le Blanc
St Pryvé St Mesmin
Saran
Semoy

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'AGGLO ORLÉANS VAL DE LOIRE **FÉVRIER 2012**

L'AGGLO
Orléans Val de Loire

Visite guidée du centre de tri

A découvrir en page 3...

édito

du Président de l'AgglO

L'année 2011 a été très dense, et a vu un certain nombre d'opérations de notre projet de mandature se terminer. C'est le cas du centre de tri de l'UTOM de Saran qui a été livré et qui vous est présenté dans ce numéro de la Lettre de l'AgglO. Des portes ouvertes organisées en avril vous permettront de découvrir ce nouvel équipement. Il était indispensable que nous réhabilitions le centre de tri pour permettre de mieux traiter encore les flux de déchets ménagers triés par vos soins, tout en améliorant les conditions de travail de l'équipe de trieurs. Car derrière notre tri des déchets, il y a des femmes et des hommes, qui corrigent nos erreurs de tri, et font en sorte que la valorisation soit rendue possible.

▶ **Lire la suite page 2**

A L'INTÉRIEUR DE CE NUMÉRO, RETROUVEZ

tram' AgglO

Yannick Brossard

Le tram circule, adoptons les bons réflexes !

PAGES 2-3

Déchets
Lombri-compostage : ils ont testé pour vous !

PAGES 4-5

Dossier spécial Budget 2012

PAGE 6

Nouveau Réseau TAO :
Encore un peu de patience...

Et aussi...

PAGE 7
Risque inondation : bien s'y préparer

Des services pour les demandeurs d'emploi

PAGE 8
Aménagement du boulevard Victor Hugo à Olivet

édito

▶suite

Cette année, comme le détaillent les chiffres du budget 2012 dans le dossier central, l'AgglO va poursuivre d'importants chantiers de voirie et d'aménagement, comme le quai du Roi à Orléans et l'avenue Victor Hugo à Olivet, aménager des pistes cyclables, et mettre en eau à l'été prochain la toute nouvelle station d'épuration de l'Ile Arrault.

Cette nouvelle unité de traitement des eaux usées a fait l'objet d'un travail architectural et paysager tout à fait spécifique du fait de sa localisation en bord de Loire, avec le souci de limiter les odeurs et le bruit. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'enterrer et de végétaliser les installations.

La compétence exclusive de l'AgglO qui continue de mobiliser fortement les élus et les services, reste cette année encore le transport. Après une longue phase de concertation des habitants, des élus et des partenaires en 2011, l'AgglO a bâti un projet de réseau bus qui sera mis en service avec la seconde ligne de tram le 30 juin prochain. Vous avez peut être vous-même participé à l'une des 8 réunions publiques que nous avons organisées. Désormais, le projet entre dans la phase active de mise en œuvre, et depuis quelques jours, l'exploitant de notre réseau TAO, Keolis prépare sur le terrain et étudie dans le détail les itinéraires et l'implantation des arrêts.

Keolis a prévu d'accompagner par de nombreux outils et campagnes d'information les voyageurs pour qu'en juin, les clients TAO ne soient pas déstabilisés par ces changements.

La veille, le 29 juin, nous inaugurerons ensemble la nouvelle ligne de tram, pour laquelle les essais ont démarré en janvier. Le centre de maintenance du tram a été réceptionné aussi, et vous pourrez le visiter le 24 mars prochain, guidés dans votre visite par l'architecte qui l'a conçu et l'exploitant de notre réseau TAO.

Vous le voyez, l'AgglO poursuit la mise en œuvre de son Projet d'AgglO, selon le planning et le programme d'investissement établis, avec toujours au cœur de nos préoccupations, votre confort quotidien.

Des familles de l'AgglO **ont testé pour vous le lombricompostage !**

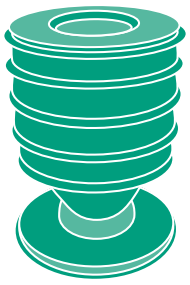

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, l'AgglO a lancé un programme d'expérimentation du lombricompostage avec 20 familles volontaires en 2010-2011. L'expérience est aujourd'hui renouvelée : une centaine de nouvelles familles va être formée et équipée gratuitement.

Le « lombricompostage » ou « vermicompostage » est une variante améliorée du compostage. Cette technique utilise une population de vers disposée dans un récipient (le lombricomposteur) pour transformer les déchets de cuisine en compost et en engrais liquide d'excellente qualité, que vous pouvez utiliser pour vos plantations. Cette technique est la solution pour les citadins n'ayant pas de jardin à disposition. Il suffit d'une cuisine, d'une cave ou d'un balcon.

En effet, le lombricomposteur nécessite peu de place, *« nous habitons en appartement et le lombricomposteur permet de trier nos déchets alimentaires. La présence de vers ne nous dérange pas et il n'y a pas d'odeurs désagréables comme on pourrait le croire »* selon Delphine, qui a participé à l'expérimentation lancée en 2010 par l'AgglO. Le lombricompostage a plusieurs intérêts pour Mélanie, *« je descends moins souvent ma poubelle dans le local de l'immeuble et j'ai tendance à acheter davantage de légumes à cuisiner »*. Le lombricompostage participe donc à l'évolution de nos habitudes de consommation et permet d'éviter de produire des déchets. Toutefois, les vers sont fragiles et la technique du lombricompostage nécessite de la patience et un suivi régulier. Pour Denis, nouvel adepte du lombricompostage *« la formation, offerte par l'AgglO, nous a permis de nous familiariser avec un outil que nous ne connaissions pas et surtout d'avoir des réponses lors des échanges avec les autres familles. Il ne faut pas être un expert en lombricompostage mais il faut être très motivé car le début est un peu difficile »*.

En 2012, l'AgglO accompagnera à nouveau tous ceux qui souhaitent se lancer dans le lombricompostage. Vous souhaitez recycler vos déchets de cuisine ? Vous n'avez pas de jardin ? N'hésitez pas à venir suivre l'une de nos formations et recevoir gratuitement votre lombricomposteur ! **Contactez le numéro d'info déchets au 02 38 56 90 00.**

Plusieurs familles de l'AgglO ont réussi à réduire de 46 kg/pers/an le poids de leur poubelle grâce au lombricompostage !

Pour + d'infos vous pouvez consulter le guide du lombricompostage sur www.agglo-orleans.fr

Agenda

Tchat Citoyen

Mardi 13 mars
Mardi 3 avril
De 18 à 19 heures

Vous pouvez échanger, chaque mois, en direct avec le Président par Internet. Pour participer, connectez-vous sur www.agglo-orleans.fr et cliquez sur le lien qui vous mènera vers la plateforme de Tchat ou flashez le QR-code ci-dessous.

Permanences du Président de l'AgglO

Mardi 21 février
Mardi 27 mars
Mardi 17 avril

Ces rencontres sont organisées, de 18 à 20 heures, au siège de l'AgglO, 5 place du 6 juin 1944 à Orléans, sans rendez-vous (renseignements : 02 38 78 75 75).

Les **boues d'épuration** comme **fertilisant agricole**

Depuis 1997, les boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration intercommunale de La Chapelle Saint Mesmin sont valorisées en agriculture. Cette pratique est régie par un plan d'épandage. Ce plan, autorisé par la préfecture, va être modifié en 2012, quatre communes de l'agglomération sont concernées.

Pourquoi utiliser les boues d'épuration comme fertilisant ? L'intérêt majeur de ces boues réside dans l'apport en matière organique, azote, phosphore et calcium. Cela renforce les sols et participe à la nutrition des cultures. L'épandage des boues consiste à rendre aux sols une partie des éléments fertilisants prélevés lors des récoltes. Les boues sont principalement épandues sur les champs de grandes cultures de type blé, colza, betteraves ou maïs... au niveau des exploitations inscrites dans le plan d'épandage.

La société Veolia Eau, prestataire en charge de l'exploitation de la station de la Chapelle Saint Mesmin pour le compte de l'AgglO, et SEDE environnement organisent cette filière de recyclage. Chaque année, les agriculteurs qui utilisent les boues sont informés des quantités qui leur seront livrées et reçoivent des conseils agronomiques liés à leur utilisation. Les boues distribuées sont déshydratées et chaulées à l'issue du processus de traitement des eaux afin de limiter, voire de supprimer, les nuisances olfactives. Des analyses de sol sont effectuées afin de vérifier l'absence d'impact des boues utilisées.

© SEDE Environnement

Le plan d'épandage actuel va être modifié afin d'intégrer de nouvelles exploitations. 68 exploitations agricoles seront concernées (6 385 hectares répartis sur 55 communes). Les communes de la Chapelle Saint Mesmin, Ormes, Ingré et Saint Cyr en Val font partie de ce nouveau plan d'épandage qui sera soumis à enquête publique au printemps 2012. Les informations seront disponibles dans l'ensemble des communes concernées.

Pour tout savoir sur ce nouveau plan d'épandage, une plaquette d'information est téléchargeable sur www.agglo-orleans.fr

Assainissement : un seul numéro, toutes les infos !

Vous pouvez désormais contacter la Direction de l'assainissement de l'AgglO en composant un numéro de téléphone unique :

02 38 78 49 49

(de 9h à 12h et de 13h30 à 17h) ou par mail :
infos.assainissement@agglo-orleans.fr

Ce nouveau service permet de répondre rapidement et de façon centralisée à toutes questions concernant la gestion des eaux usées et pluviales et l'assainissement non collectif.

Le centre de tri des déchets de l'AgglO fait peau neuve !

Depuis 1995, l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située à Saran incinère et trie les déchets des habitants de l'agglomération orléanaise. Avec la mise en place du tri sélectif en porte à porte, le centre de tri devait être modernisé pour absorber le nouveau volume de déchets recyclés et être en mesure de traiter le « multimatériaux ». L'AgglO vous propose de visiter ce nouveau centre de tri lors de deux journées portes ouvertes les 13 et 14 avril 2012.

En juillet 2011, l'exploitation de l'unité de tri de l'AgglO a été arrêtée afin de la démonter entièrement. Seule la cabine de tri et la ligne d'orientation des « refus » (déchets non recyclables) vers l'unité d'incinération ont été conservées. Les travaux de montage des nouveaux équipements de tri se sont déroulés en 2011 pour s'achever en janvier dernier. Des aménagements extérieurs ont également été réalisés du fait de la modification de la circulation des camions. Ceux-ci se prolongeront sur l'année 2012 afin de sécuriser l'ensemble du site de l'UTOM.

La capacité de l'ancien centre tri était de 10 000 tonnes par an sur 3 postes, obligeant l'AgglO à avoir recours à des centres extérieurs de tri pour absorber les excédents. Désormais, le centre de tri réhabilité offre une capacité de traitement allant jusqu'à 18 000 tonnes par an sur 2 postes. L'unité de tri a également été modernisée avec une automatisation à 80 % de la chaîne de tri pour faciliter le travail des agents trieurs. La capacité de tri est ainsi optimisée grâce à deux systèmes complémentaires : un équipement à mailles de tailles différentes qui permet une première séparation entre les corps creux et les corps plats, puis une succession de machines de tri optique qui affine le tri des déchets à traiter. Le nombre de gestes de tri des opérateurs sera donc beaucoup moins important qu'avant, alors même que le personnel sera renforcé. Orvade, l'exploitant du centre, va procéder au recrutement de 6 personnes supplémentaires. Les salariés ont par ailleurs été associés au processus de rénovation par : de nouveaux locaux sociaux ont vu le jour et l'ergonomie des postes a été repensée afin d'atténuer la pénibilité de leur travail. La mise en service industrielle du centre de tri est prévue dès la mi-mars. Le coût des travaux s'élève à 5,8 millions d'euros HT.

LE CHIFFRE

6 tonnes

de déchets recyclés traités par heure

contre 2 tonnes auparavant

Journées portes ouvertes

L'AgglO organise des journées portes ouvertes vendredi 13 et samedi 14 avril 2012 pour tous les habitants qui souhaitent découvrir ce que deviennent leurs déchets recyclés. Vous pourrez voir le fonctionnement de la chaîne de tri.

Comment s'inscrire ?

Appeler le 02 38 56 90 00. Visite à partir de 7 ans, dans la limite des places disponibles. Le caractère industriel du site rend impossible l'accès de certains espaces aux personnes à mobilité réduite. Horaires de 10h à 17h.

Une action Agenda 21 ! Les portes ouvertes s'inscrivent dans la fiche action n°29 de l'Agenda 21 de l'AgglO qui vise à permettre aux habitants de découvrir les équipements communautaires, dans une logique de proximité.

Quelle collecte des déchets les **jours fériés** ?

A savoir : Les collectes des déchets ménagers ne sont pas assurées les jours fériés sauf si votre collecte n'a lieu qu'une fois par semaine. Dans ce cas, la collecte est maintenue le jour férié. Il est donc demandé aux habitants concernés de bien vouloir sortir leur bac roulant soit la veille au soir s'ils sont collectés le matin, soit en matinée s'ils sont collectés l'après-midi.

Pour les collectes de déchets « multimatériaux » (tri sélectif), qui ont lieu une fois par semaine sur toutes les communes de l'AgglO, **aucune collecte n'a lieu les jours fériés**. Une exception à la règle : **si les jours fériés se répètent sur deux semaines consécutives, sur le même jour, alors une collecte intermédiaire sera réalisée** (par exemple, les 1er et 8 mai 2012 qui tombent sur un mardi deux semaines de suite donneront lieu à une collecte intermédiaire pour les habitants collectés le mardi en déchets « multimatériaux »). Les usagers concernés recevront dans leur boîte aux lettres une information précisant la date de cette collecte intermédiaire.

Collecte des encombrants : démarrage en septembre 2012

La collecte des encombrants est réalisée une fois par an par les services de l'AgglO. En 2012, cette collecte spécifique débutera au mois de septembre pour une durée de trois mois. Des calendriers indiquant les dates de collecte dans chaque commune seront distribués à compter du mois d'août.

La collecte des encombrants est spécifique. Elle a lieu une fois par an et se fait en porte à porte. Elle concerne les objets de grands volumes que les habitants apportent le reste du temps en déchetterie. Mais attention, il est important de respecter les consignes de dépôt pour que vos déchets soient bien ramassés par les services de l'AgglO. Vous pouvez déposer votre vieux matelas, meubles cassés, tapis hors d'usage... Par contre, la collecte des encombrants ne concerne pas les déchets d'équipements électriques et électroniques comme les télévisions, les ordinateurs, les lecteurs CD/DVD, les aspirateurs... Ces objets sont à remettre aux distributeurs ou aux vendeurs d'équipements ou à donner aux associations caritatives ou spécialisées dans la réparation, ou encore à porter en déchetterie.

Les déchets comme les pneus, déchets verts, piles, batteries, gravats, déchets dangereux (acides, solvants, produits ménagers...) ou déchets explosifs (bouteilles de gaz..) ne sont pas non plus ramassés durant la collecte, vous devez impérativement les déposer en déchetterie.

Les encombrants acceptés doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir du jour de collecte.

Plus d'infos : 02 38 56 90 00

Environnement

Un service public amélioré, une dette maîtrisée

Le budget 2012 traduit la volonté de l'AgglO de poursuivre une politique d'investissement soutenue pour améliorer les équipements de l'agglomération et proposer, dans la durée, un service public de qualité à un coût maîtrisé.

Entretien avec Michel Martin, vice-Président de l'AgglO en charge des finances, sur la situation financière et les priorités 2012 de l'AgglO.

© Mairie d'Orléans

L'Europe, la France connaissent actuellement une crise de la dette sans précédent. Peut-on dire que la situation financière de l'AgglO est maîtrisée ?

Oui, la situation financière de l'AgglO est saine et maîtrisée. Ce budget 2012 respecte complètement la stratégie financière définie en 2008. Pour élaborer le Projet d'AgglO 2008-2014, nous avions souhaité qu'un cabinet indépendant analyse les capacités financières de l'AgglO. Cela était indispensable pour évaluer le niveau d'endettement que pouvait supporter l'AgglO pour financer la construction de la 2nde ligne de tram. Les élus ont ainsi défini la stratégie financière de l'AgglO, c'est-à-dire le programme des investissements à réaliser sur le mandat 2008-2014, sur la base des conclusions de cette étude. C'est notre feuille de route et ce budget 2012 atteste que le cap est maintenu.

A combien s'élève aujourd'hui la dette de l'AgglO ?

L'AgglO a fait le choix de porter en direct et dans son intégralité le financement de la construction de la 2nde ligne de tram. Ce coût comprend, je le rappelle, la réalisation de tous les aménagements urbains qui transforment aujourd'hui les villes. Ceci explique que la dette de l'AgglO soit importante. Elle atteint fin 2011, 585 millions d'euros, dont 295 millions pour l'ensemble de la politique Transport et 208 millions d'euros pour la seule ligne B du tram. C'est beaucoup, mais cette dette est solide et contrôlée et ne comprend aucun emprunt dit « toxique ». La capacité de désendettement de l'AgglO est maîtrisée dans le temps. Exactement comme pour un ménage qui achèterait son logement, l'AgglO a emprunté en tenant compte de sa capacité à rembourser sa dette. Par ailleurs, tous les contrats destinés au financement de la 2nde ligne de tram ont été négociés en début de mandat, ce qui nous permet aujourd'hui de bénéficier d'un financement assuré et de taux d'emprunt de l'ordre de 3 % par an.

Cette dette pèsera-t-elle durablement sur les finances de l'AgglO?

Le budget 2012, comme les précédents, est construit sur la base d'une maîtrise des frais de fonctionnement. L'AgglO conserve une capacité d'autofinancement importante et conforme à ce que nous avions prévu en début de mandat. Ainsi, le budget 2012 prévoit la réalisation de 57 millions d'euros d'investissement, en diminution logique par rapport aux 93 millions d'investissement du budget 2011 qui comprenaient 42 millions pour la 2nde ligne de tramway. La gestion rigoureuse des finances communautaires permet à l'Agglomération d'achever les projets prévus au Projet d'AgglO, alors que d'autres collectivités sont actuellement contraintes de réduire leurs projets. Elle devra néanmoins marquer une pause dans ses investissements, notamment en matière de transports urbains, à l'issue de ce mandat.

L'AgglO va-t-elle augmenter les impôts pour rembourser l'emprunt souscrit pour financer la 2nde ligne de tram ?

Non, d'ici la fin du mandat, il n'est pas prévu d'augmenter les impôts pour rembourser la dette de la ligne B du tram. En conformité avec la stratégie définie en 2008, le budget 2012 repose sur une stabilité des taux de la fiscalité locale. En début de mandat, les élus ont décidé de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires pour financer le chantier de la 2nde ligne de tram et le conseil de communauté a alors adopté le principe d'une « fiscalité mixte ». Cela a représenté, en moyenne, une charge fiscale de 3 % pour les contribuables. Je vous rappelle que la seconde ligne de tram est aujourd'hui totalement financée, et qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à d'autres établissements financiers.

Après deux ans de mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle, quel constat faites-vous sur l'évolution des recettes de l'AgglO ?

La réforme de la taxe professionnelle engagée par le gouvernement en 2010 a eu pour effet de rééquilibrer la fiscalité locale entre les différents secteurs économiques. A l'exception du secteur des services, cette réforme a allégé le poids de la fiscalité pour les entreprises, ce qui est bénéfique pour soutenir l'activité économique de notre territoire. Pour ce qui concerne les recettes fiscales de l'AgglO, nous pouvons affirmer que jusqu'alors la réforme n'a pas eu de conséquences négatives sur le niveau des recettes de l'AgglO, qui continuent de se maintenir comme avant la réforme.

Quelles seront les grandes priorités de l'AgglO pour 2012 ?

L'année 2012 sera marquée par la mise en service d'équipements essentiels pour la vie quotidienne de tous les habitants de l'agglomération : tout d'abord, le lancement de la ligne B du tram, le 29 juin 2012, et du nouveau réseau de bus, le démarrage de la nouvelle station de traitement des eaux usées de l'Ile Arrault, et enfin l'ouverture d'un centre de tri des déchets entièrement rénové à Saran. L'AgglO poursuivra également ses actions pour développer le dynamisme économique de notre territoire et la création d'emplois, avec trois priorités : l'aménagement de nouvelles zones d'activité, l'accompagnement des projets d'implantation ou d'extension d'entreprises et le suivi personnalisé, par les équipes du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi, des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle pour favoriser leur insertion dans le monde du travail. Enfin, le développement durable reste plus que jamais le fil conducteur des projets portés par l'AgglO. Citons par exemple la mise en valeur des quais de Loire et le réaménagement du quai du Roi, la préservation de la ressource en eau avec le projet de rénovation de la chambre à sable située en Loire ou encore la nouvelle offre de location de vélos longue durée, en complément du service vélo'+...

Répartition du budget 2012 par grande masse

202 M€ c'est le budget disponible pour les projets et les actions 2012 de l'AgglO

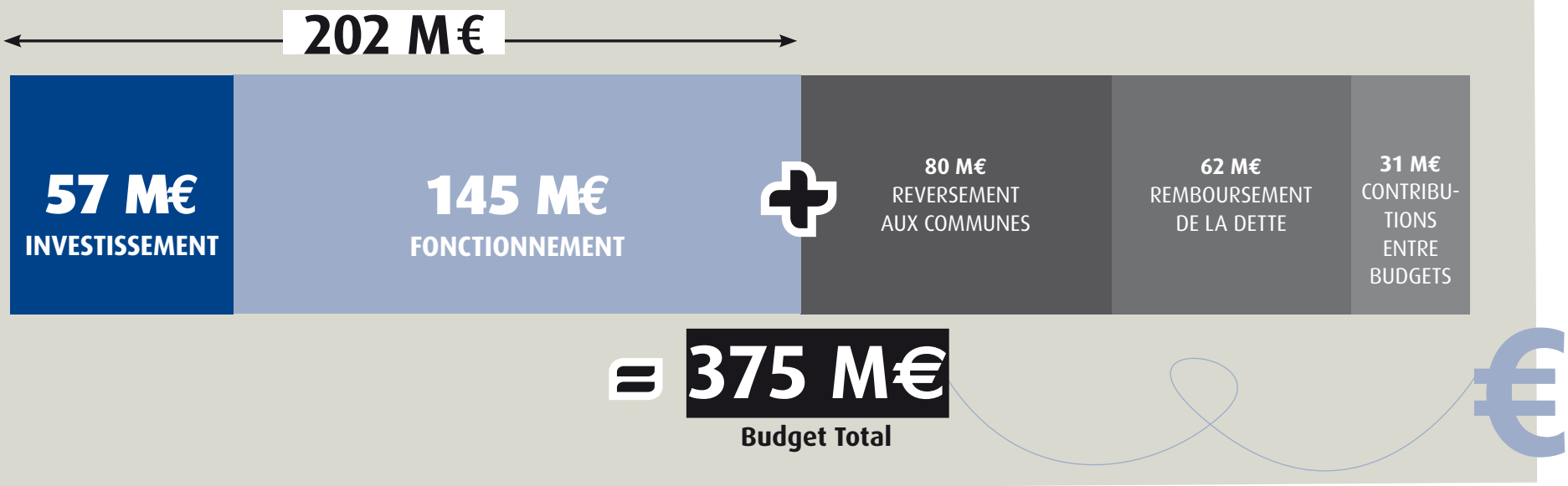

M€ : Million d'euros

Un budget de **375 millions d'euros** pour l'AgglO

Le 13 décembre 2011, les élus de l'AgglO ont adopté un budget de 375 millions d'euros pour l'année 2012, dont 202 millions d'euros seront directement consacrés à des projets et actions. Voici un panorama par compétence communautaire des principales actions qui seront menées par l'AgglO en 2012.

TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITÉ
68 M€

- Nouveau réseau TAO : 2 lignes de tram et un réseau de bus réorganisé
- Nouveaux services : location de vélos longue durée et auto-partage
- Démarrage des travaux de la liaison Tram-Train à la gare d'Orléans et réaménagement du centre-bus
- Installation d'abris vélos sécurisés et de stationnements couverts réservés aux cycles...

DÉCHETS
32 M€

- Mise en service du centre de tri des déchets réhabilité
- Réaménagement de la déchetterie Nord...

ASSAINISSEMENT
26 M€

- Mise en service de la station de traitement des eaux usées de l'Ile Arrault
- Rénovation de la chambre à sable en Loire...

VOIRIE
17 M€

- Poursuite de l'aménagement de la RD 2020 Nord
- Réalisation d'une 2nde tranche du boulevard Victor Hugo à Olivet
- Doublement de l'avenue des Droits de l'Homme
- Etudes sur le doublement de la RN 157 - Les Groues
- Liaison RD 2020 – RD 97...

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 9 M€

AMÉNAGEMENT
15 M€

- Travaux de requalification du quai du Roi
- Etudes de développement de la zone André Dessaux à Fleury-les-Aubrais, en partenariat avec les communes, la Région Centre, le Département du Loiret et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.
- Restauration des perrés de Loire
- Aménagement de la Vallée de l'Egouttier
- Réaménagement de la Place René Villain à Saint-Pryvé Saint-Mesmin...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
12 M€

- Développement de nouvelles zones d'activités
- Entretien des zones existantes
- Ouverture d'un comptoir de services sur le Pôle 45
- Elaboration d'un document d'aménagement commercial
- Réalisation d'une charte agricole...

COHÉSION SOCIALE
4 M€

- Logement : soutien financier aux opérations de construction et de rénovation du parc locatif social, poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat privé
- Renouvellement urbain : financement d'un programme de voiries dans le quartier de l'Argonne
- Suivi personnalisé des publics en difficulté, soutien financier aux associations agissant dans le domaine de l'insertion, chantiers de formation...
- Gens du voyage : gestion de 5 aires d'accueil (133 emplacements) et développement de l'habitat adapté...

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
3 M€

- Soutien financier à l'association Orléans Val de Loire Technopole
- Accompagnement des pôles de compétitivité et du cluster Nekoé dédié à l'innovation par les services
- Soutien à l'enseignement supérieur notamment au travers du projet de reconstruction de l'IUT...

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS : 14 M€

Qui finance l'AgglO ?

Hors contributions entre budget

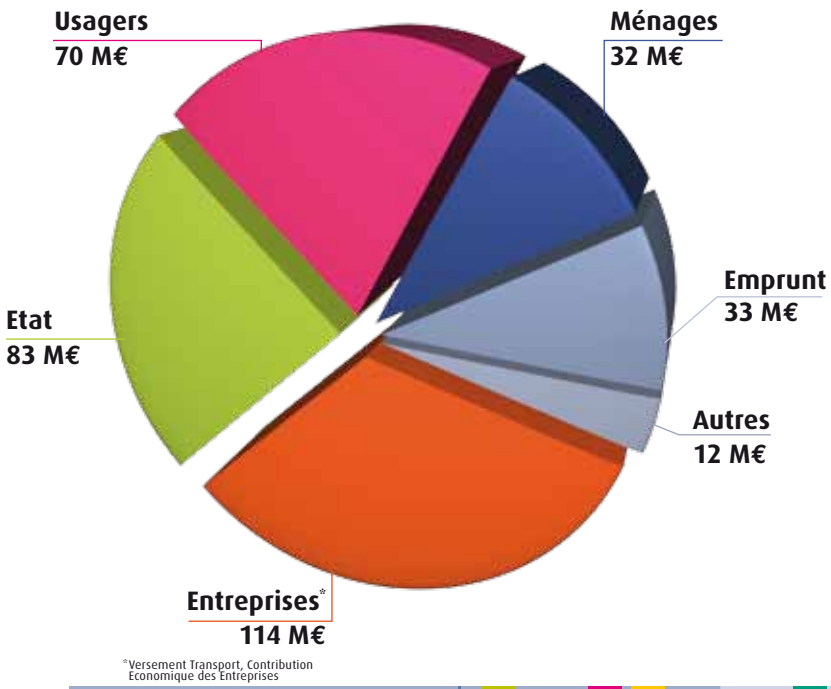

*Versement Transport, Contribution Economique des Entreprises

Les dépenses par compétences

Hors contributions entre budget

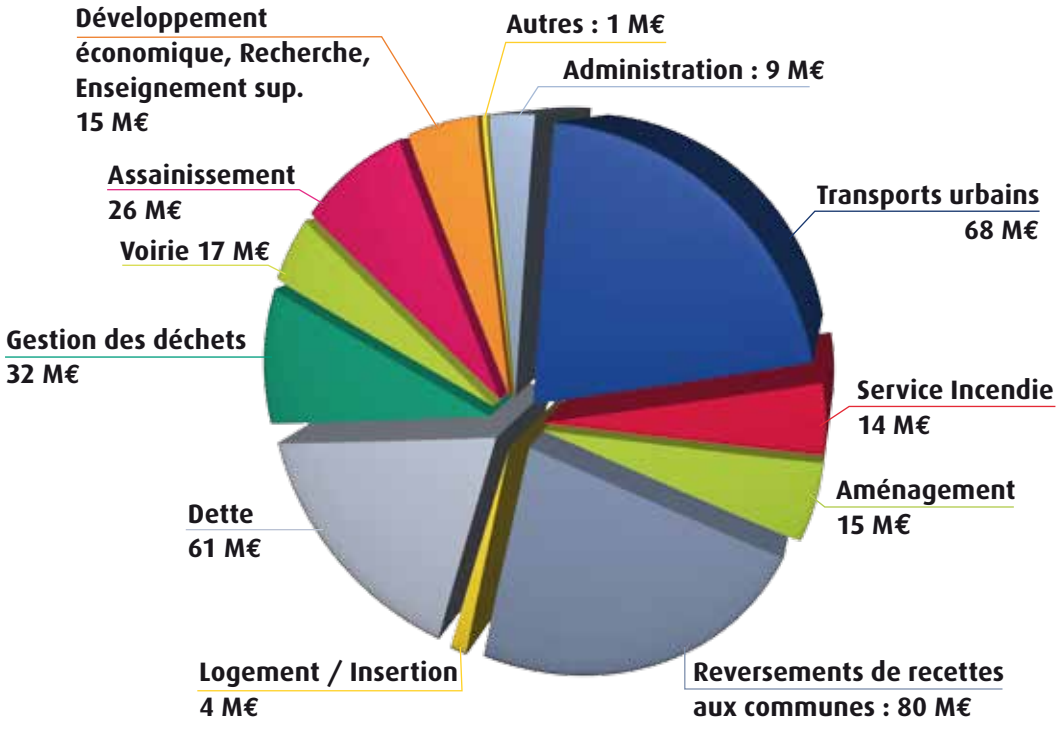

Un peu de patience avant de voir **circuler le nouveau réseau TAO**, le 30 juin prochain...

Après une concertation publique qui a mobilisé 1 300 habitants, le nouveau réseau de bus TAO va être mis en service le 30 juin avec l'arrivée de la ligne B du tram. Depuis début janvier, Keolis Orléans Val de Loire, qui exploite le réseau pour le compte de l'AgglO, est à pied d'œuvre pour vérifier, rue par rue et ligne par ligne, le passage des futures lignes de bus. Pierrick Poirier, Directeur Keolis Orléans Val de Loire, revient sur les étapes essentielles pour préparer le lancement du nouveau réseau TAO.

Le futur réseau TAO a été adopté fin 2011 par les élus de l'AgglO. Pourquoi les nouvelles lignes de bus ne circulent-elles pas dès à présent ?

Pierrick Poirier, Directeur Keolis Orléans Val de Loire

Le plan du réseau est défini sur le papier. Mais avant que les bus circulent, il nous faut environ 6 mois de travail de terrain, en étroite collaboration avec les services de l'AgglO et les communes, pour tester l'ensemble des itinéraires et s'assurer de leur viabilité. Je tiens à préciser que le planning organisé par l'AgglO, compte tenu du changement d'exploitant, nous a permis de commencer à travailler dans les meilleures conditions et ce dès janvier sur les phases techniques.

Quelles sont justement les premières étapes pour mettre en place ce réseau 2012 ?

Nous devons déterminer le positionnement mais aussi la dénomination des arrêts, vérifier si telle ou telle rue permet le passage du bus comme prévu et définir les travaux de voirie à prévoir. Mais aussi, regarder si des terminus sont à modifier, des arrêts à déplacer ou à adapter... Il nous faut ensuite calculer les temps de parcours de toutes les nouvelles lignes. Cela permet d'assurer la ponctualité des bus et c'est sur cette base que nous définirons les horaires.

Avez-vous déjà repéré des travaux importants à mener sur certains secteurs ?

Nous souhaitons autant que possible réutiliser les voiries déjà existantes. Certaines lignes nouvelles nécessitent cependant des aménagements. C'est le cas par exemple de la ligne qui passe sur les quais de Loire *(Ndlr : La future ligne 9 reliera le pont de l'Europe au quai du roi)*. Nous devrons trouver la solution la plus adaptée pour permettre le retournement du bus sur le quai du roi.
Nous allons rencontrer, avec les représentants de l'AgglO, les communes concernées par ces contraintes, pour valider les itinéraires des lignes et décider ensemble des aménagements nécessaires. Si les aménagements identifiés ne sont pas envisageables pour la commune, nous proposerons alors une adaptation de l'itinéraire, à la marge, qui ne remette pas en cause l'équilibre de la ligne.

A partir de quand les itinéraires définitifs seront-ils connus ?

Les itinéraires seront définitifs début mars. Le graphicage et l'habillage des lignes seront par la suite effectués jusqu'en avril.

Qu'entendez-vous par graphicage ?

Il s'agit de construire, bus par bus, les horaires de chacune des lignes du nouveau réseau. Pour cela, nous enregistrons dans un logiciel spécifique l'ensemble des données recueillies sur le terrain. A partir de ces horaires, nous déterminerons le nombre de bus qui circuleront ligne par ligne. Pour donner un exemple concret, la ligne 1 assurera une fréquence de 10 mn, 19 bus seront nécessaires tous les jours, spécifiquement pour cette ligne.

Une fois les horaires construits, quelle est l'étape suivante ?

A partir de ces éléments, nous définirons les services de conduite bus par bus, on parle alors d'habillage. Il s'agit de transformer le graphicage des lignes en service pour les conducteurs de bus et de tram. Par exemple, pour un bus qui circule de 5h à 22h voire minuit, ce sont 3 conducteurs qui vont devoir se succéder. Près de 500 conducteurs se relaient ainsi quotidiennement sur les différentes lignes, ce travail sera accompagné d'une importante concertation interne avec les partenaires sociaux. Le lancement du nouveau réseau implique en effet des modifications des conditions de travail (soirée et week-end, arrivée de la ligne B).

Quand les fiches horaires seront-elles disponibles pour les usagers ?

Les fiches horaires d'été seront disponibles en agences commerciales TAO début juin, pour les bus circulant en juillet et en août. Les fiches horaires du réseau de la rentrée 2012 seront quant à elles disponibles dès la fin du mois de juillet.

Nouvelle tarification sociale

Le réseau TAO offre des réductions tarifaires aux personnes dont les ressources sont inférieures à la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire). A compter du 1er mars, une nouvelle tarification sociale - plus juste, qui tient compte des critères de ressources - est mise en place et les dossiers des bénéficiaires seront directement instruits en agence TAO.
Les droits seront attribués pour 1 an, contre 6 mois précédemment. Les titres pourront être rechargés en agence TAO, aux distributeurs automatiques de titres en station, ou dans les 85 points « relais proximité » du réseau TAO.

Retrouvez les lieux d'accueil dans la rubrique « Côté pratique » sur www.reseau-tao.fr

Le saviez-vous ?

Trajet direct en TGV vers les aéroports parisiens, le nord de la France et l'Europe

Depuis la fin de l'année 2007, un TGV quotidien relie Brive à Lille dans les deux sens en passant par Châteauroux, Vierzon et Les Aubrais. Cette liaison vers les pôles de Marne-la-Vallée, Roissy et Lille constitue un + pour l'AgglO et ses environs en offrant un trajet rapide et direct avec les aéroports parisiens (1h30 de Roissy), la banlieue parisienne et le nord de la France en moins de 3h.

Plus d'infos sur www.agglo-orleans.fr.

Sortez vos vélos !

Pour vos déplacements du quotidien et vos balades dominicales, (re)découvrez les aménagements cyclables de l'AgglO dans la carte vélo 2012. A partir du mois de mars, retrouvez-la un peu partout dans l'AgglO pour des idées de circuits à bicyclette, un rappel des règles de sécurité et des infos pratiques sur Vélo'+, le vélo en libre-service de l'AgglO.

Liste des points de distribution sur www.agglo-orleans.fr

Risque inondation : bien s'y préparer pour mieux y faire face

Il ne faut pas occulter le risque inondation sur notre territoire. Il existe. Mais, rassurez-vous, il est tout à fait possible de s'y préparer sereinement, au cas où...

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les inondations de la Loire n'ont pas lieu en hiver, mais plutôt au printemps et en automne, quand plusieurs facteurs météorologiques se conjuguent. Il faut deux phénomènes superposés pour que notre fleuve sorte de son lit : une dépression océanique sur les territoires ligériens et de fortes pluies sur les Cévennes.

Un phénomène prévisible à très court terme

« On est en mesure de donner l'alerte 48 heures avant en étudiant la situation à Nevers », explique Nicolas Bauduceau, Directeur scientifique et technique du CEPRI, le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation situé à Orléans (www.cepri.net).

Les habitants situés en zone inondable disposent donc de 2 jours pour préparer leur logement et surtout, pour se préparer à évacuer. 50 000 habitants, 20 000 logements, 1 500 entreprises et 8 500 emplois seraient impactés sur notre territoire.
« L'eau stagne pendant 5 à 8 jours puis il faut 4 à 6 semaines pour remettre les réseaux en route. Il est essentiel que les gens soient bien informés pour gérer leur relogement, qui pourrait durer plusieurs semaines, expose Nicolas Bauduceau. *La principale problématique est d'accepter le risque et de réfléchir dès maintenant à son organisation, pour être autonome et opérationnel le jour J. »*

Des conseils pour mettre sa famille et ses biens à l'abri

Anticiper le risque

Si vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable, l'Agglo vous propose un diagnostic gratuit assorti de préconisations de travaux pour réduire la vulnérabilité de votre habitation face à l'inondation. Si vous réalisez les travaux conseillés, vous pourrez bénéficier d'aides financières, sous conditions, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Vous pouvez, par exemple, faire rehausser votre tableau électrique et votre ballon d'eau chaude et faire poser un clapet anti-retour sur votre réseau d'eaux usées. Si vous envisagez de faire des travaux de rénovation, profitez-en pour privilégier le PVC, l'aluminium ou le béton pour portes, fenêtres et escalier, en dépose totale*. Supprimez également les barres de seuil devant les portes pour faciliter le nettoyage de votre logement après inondation (par raclage de la boue résiduelle). Pensez également à faire expertiser vos meubles de valeur et vérifiez la présence d'une clause « hébergement » dans votre contrat d'assurances.

Pour faire réaliser un diagnostic inondation de votre logement, contactez Urbanis au 02 38 54 03 15 ou orleans@urbanis.fr.

En cas d'alerte

Lorsque la Préfecture a donné l'alerte et ordonné l'évacuation, vous disposez de 48h pour quitter votre logement. Pensez à vous munir de vos papiers, livret de famille, carnets de santé, feuilles d'impôt, factures d'énergie, d'eau, de téléphonie, d'achat de biens d'équipement, cartes vitale et de mutuelle, justificatifs d'assurance, feuilles de soins... Stockez vos documents numériques sur un disque dur externe, moins encombrant qu'une tour de PC. Pensez à emporter ou à mettre en lieu sûr vos souvenirs, photos... et préparez vos valises pour plusieurs semaines...
Pour ne rien oublier le jour J : téléchargez le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) sur le site Internet de l'Etablissement Public Loire (www.eptb-loire.fr).

* consiste à supprimer totalement l'ancienne structure en bois

Mode d'emploi pour bien entrer dans la vie active !

Un look avenant et un bon moyen de se déplacer, ça ne suffit pas pour décrocher un emploi mais ça y contribue... C'est sur ce constat simple que l'Agglo a décidé de mettre en place des services plus qu'utiles à destination des personnes en recherche d'emploi.

L'emploi est au cœur des préoccupations de l'Agglo. Isabelle Baranger, vice-présidente en charge de la cohésion sociale confirme les enjeux de la politique d'insertion de l'Agglo *« Il s'agit de faire bénéficier nos concitoyens éloignés de l'emploi d'un accompagnement privilégié, de leur remettre le pied à l'étrier. »* Ainsi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglo, en plus de l'accompagnement individualisé qu'il propose, met à disposition des outils pour améliorer « l'employabilité » des demandeurs d'emploi. Ces actions sont menées en partenariat, comme le précise Isabelle Baranger, *« avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs : l'Etat, Pôle Emploi, le Conseil Général du Loiret, les communes. Notre service travaille en lien direct avec la Maison de l'Emploi ».*

Le permis pour l'emploi

Objectif : permettre aux personnes en difficulté d'accéder au permis de conduire avec une pédagogie adaptée. L'accès au code est illimité sous condition d'assiduité de l'usager et la conduite est prise en charge dans la limite de 40 heures maximum ; une participation financière de l'usager est demandée.

24 places disponibles en 2012, plus de renseignements sur le dossier de candidature au 02.38.25.99.66

La location de voiture

Les personnes qui accèdent à un emploi ou une formation qualifiante, non accessible par les transports en commun, ont la possibilité de louer un véhicule auprès des magasins Super U du bassin orléanais à un tarif préférentiel. Une participation équivalente à 4,5 € par jour est demandée au bénéficiaire, la location pouvant durer d'une semaine à six mois. Cette location est accessible sous conditions, pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre référent emploi.

L'atelier Look Emploi

Reprendre confiance en soi, s'entrainer à mener des entretiens et s'ouvrir à la relation à l'autre, telles sont les ambitions de cet atelier qui marie intervention théorique et pratique.

Renseignements et inscription : 02.38.62.64.00

Ces ateliers ou services sont ouverts aux demandeurs d'emplois habitant l'Agglo et sur proposition de leur référent habituel (Pôle Emploi, Mission locale, Référent RSA ou autre).

Pour tout renseignement :

PLIE de l'Agglo
Accueil du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
sur rendez-vous, à la Maison de l'Emploi -
2 avenue Montesquieu à Orléans La Source
Téléphone : 02.38.24.00.81

Conférence : comment conjuguer entreprendre au féminin ?

Malgré de nombreuses lois, on est bien loin dans le monde du travail de l'égalité homme/femme. A compétence et niveau hiérarchique égaux, les rémunérations ne le sont pas, elles, égales. Et force est de constater que les femmes dirigeant de grandes entreprises ne sont pas légion. Même dans la création d'entreprise, les femmes sont sous-représentées. Autant de constats qui demandent à réagir. Ainsi, 2011 a vu la naissance de l'association Voy'elles qui œuvre autour de ces thématiques. De son côté, le Réseau Création Orléans Loiret (RCOL) a mis en place un groupe de travail « Entreprendre au féminin » dont l'objectif est de favoriser la concrétisation de projets d'entreprise menés par des femmes.
Première action d'envergure à être menée par ces deux acteurs :

Une conférence se tiendra jeudi 15 mars 2012 à 16h, avec la participation exceptionnelle de Cynthia Fleury, membre fondatrice du réseau international des femmes philosophes parrainé par l'Unesco.

à l'Amphithéâtre Cabannes de l'école Polytech'Orléans (rue Léonard de Vinci à Orléans La Source Campus universitaire).

Cette conférence sera suivie d'une remise de différents prix : la création d'entreprise, la reprise d'entreprise et l'action d'un chef d'entreprise en faveur de l'égalité homme/femme.

Ne ratez pas ce moment d'échanges dont l'ambition est d'ouvrir le dialogue sur un sujet toujours d'actualité.

Pour tout renseignement et inscription : evelyne.billault@tech-orleans.fr, 02.38.69.80.49
Entrée libre

Un boulevard urbain et arboré sort de terre à Olivet

**Rejoindre Olivet d'ouest en est impose aujourd'hui aux automobilistes de traverser le centre-ville.
Pour améliorer la qualité de vie des riverains et diminuer la fréquentation automobile dans le cœur de ville, l'AgglO poursuit l'aménagement du boulevard Victor Hugo, ce qui permettra de contourner Olivet par le Sud.**

Réalisé il y a plus de 20 ans, le boulevard Victor Hugo relie la rue de la Source, à l'est, à la rue Paulin Labarre, qui s'échappe du centre-ville. Ce boulevard est en travaux depuis septembre 2011, pour relier à terme la rue du Général de Gaulle. *« Après les travaux,* précise Alain Touchard, vice-Président de l'AgglO en charge des infrastructures, *le boulevard Victor Hugo permettra de proposer aux habitants traversant Olivet, une entrée de ville agréable et sécurisée avec une emprise de près de 20 mètres de large. »*

La création de cette voie nouvelle favorisera l'accès direct aux quartiers ouest d'Olivet tout en proposant de nouvelles dessertes locales. *« Ce boulevard sécurisera la traversée des piétons et des cyclistes,* reprend Alain Touchard. *Une allée piétonne et une piste cyclable de 2,4 km seront aménagées et entourées de près de 400 arbres ».*

Sur le modèle de la voie urbaine et paysagère réalisée par l'AgglO au niveau de l'avenue Roger Secrétain (ex-RD 2020) le boulevard Victor Hugo offrira une voie de circulation dans chaque sens et la vitesse sera limitée à 50 km/h. Alain Touchard ajoute qu'au sud de la chaussée *« un fossé végétalisé récupèrera les eaux pluviales. Au nord, un merlon antibruit* protègera les riverains de la rue Paulin Labarre et de la rue aux Chiens des nuisances sonores. Ce type de voie permet d'apporter plus de confort et de qualité de vie aux riverains ».*

*Merlon : talus de terre permettant d'isoler visuellement et/ou phonétiquement

Astuce !

Le Boulevard Victor Hugo débouche à l'Est sur la ligne A du tram.
Pourquoi ne pas prendre de bonnes habitudes pour 2012 et choisir de garer votre véhicule ou votre vélo dans le Parc-Relais Victor Hugo ?
Ouvert de 7h à 20h
150 places pour les voitures
et 90 places pour les vélos

DES TRAVAUX RÉALISÉS EN DEUX PHASES :

1re phase : débutée en septembre 2011 jusqu'à l'été 2012
- de la rue Paulin Labarre à la rue des Plaisses
- coût : 2 800 000 € TTC

2e phase : de septembre 2012 à l'été 2013
- entre la rue des Plaisses et la rue du Général de Gaulle
- coût : 3 000 000 € TTC

Les travaux en cours dans l'AgglO

MARDIÉ : Rue des Basroches
Réalisation d'un passage surélevé
Travaux depuis janvier 2012
Durée : 1 mois

CHANTEAU : RD 101
Mise en place d'un « tourne à gauche »
Travaux : mars 2012
Durée : 1 mois

SARAN : RD 2020 Nord
Aménagements cyclables sur la RD 2020 Nord entre le rond-point de la Vallée et la tangentielle Est
Travaux : avril 2012
Durée : 2 mois

OLIVET : Boulevard Victor Hugo
Création de la voie nouvelle depuis le mois de septembre 2011, pour une durée d'un an. La seconde tranche des travaux s'étalera sur une année supplémentaire
Fin des travaux : 2013

Dans la dernière lettre, nous évoquions le démarrage des travaux sur l'avenue des Droits de l'Homme à Orléans. Ces travaux commenceront en juin 2012.

Premiers travaux sur le **quai du Roi**

Le mois de mai 2012 verra le coup de pioche initial des travaux de réaménagement du quai du Roi à Orléans. En prélude, la Lyonnaise des eaux a entamé, en janvier, le renouvellement du réseau d'eau potable afin de préparer au mieux la zone de travaux.

Le réaménagement du quai du Roi prévoit la création de nouveaux espaces de détente et de promenades familiales en bord de Loire. Le marché alimentaire bénéficiera d'une structure pérenne, harmonieuse et compatible avec les contraintes des zones inondables. La voirie va être réaménagée. Elle conciliera tous les modes de circulation et 175 places de stationnement. Ce chantier, qui s'inscrit dans le projet Loire Trame Verte, poursuit le travail de valorisation des quais entamé par l'AgglO depuis 2007. Les travaux concernant le marché alimentaire débuteront au mois de mai 2012 pour une durée de six mois. L'ensemble du quai sera quant à lui concerné par les travaux à compter du mois de septembre et jusqu'au mois d'août 2013.

Les premières phases de travaux (de janvier à juin 2012) impacteront de façon modérée la circulation et le stationnement sur le quai. Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont effectués sur la voirie au niveau du « Cabinet Vert » et entrainent une circulation alternée ponctuelle et une neutralisation des trottoirs. Des travaux d'enfouissement des réseaux sont réalisés en proximité des façades. Une circulation piétonne en couloir est mise en place sur la chaussée.

Les **bords de Loire** poursuivent leur embellissement

En parallèle de la mise en valeur des bords de Loire au niveau du Quai du Roi à Orléans, de nombreux aménagements transforment peu à peu les cheminements qui longent le fleuve. Exemple avec les abords du bassin d'orage de la Chilesse situé à Saint Jean de la Ruelle.

La promenade située sur le chemin de halage entre le pont de l'Europe et la rue de Maison Rouge à Saint Jean de la Ruelle a bénéficié d'un aménagement paysager. Des ouvertures sur la Loire entre la rue du Clos de la Montespan et la rue de Maison Rouge ont été créées. Les travaux ont été réalisés conjointement par l'AgglO et la ville de Saint Jean de la Ruelle. La réalisation du bassin d'orage de la Chilesse, situé dans la zone, s'est naturellement inscrite dans cet aménagement paysager, afin de rendre plus agréable la surface de cet ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Les travaux, menés sur l'année 2011, ont permis de créer un espace de détente et de promenade harmonieux, d'ouvrir des vues sur le fleuve depuis l'avenue Clémenceau et les rues avoisinantes, de créer un belvédère et de rendre ces espaces accessibles à tous. Les travaux ont été réalisés dans un souci de développement durable grâce à la conservation du caractère sauvage du site, mais aussi par le choix de matériaux éco-durables et de techniques de réalisation respectueuses de l'environnement.

Désormais, piétons, cyclistes, sportifs, amoureux de la nature et de beaux paysages, familles peuvent venir profiter de ces aménagements en toute quiétude.

Vue du Clos de la Montespan réaménagé

Directeur de la publication : C. E. Lemaignen • **Directeur de la rédaction :** J. Goepfert • **Coordination :** C. Monod • **Rédaction :** J. Goepfert, C. Monod, A. Michaud, E. Dufour-Benni, M. Potau, M. Calvo, A. Laub-Berrier • **Conception et réalisation :** Force Motrice • **Crédits photos :** AgglO / Keolis Orléans Val de Loire / Force Motrice Jean Dubrana, Yannick Brossard, Géraldine Areasteanu, Didier Depoorter • Imprimé sur du papier blanchi sans chlore par IMAYE GRAPHIC • Numéro d'ISSN 1639-8556 • Dépôt légal à parution • **Tirage** : 129 500 ex • **Publication de l'AgglO** : Espace Saint-Marc 5 place du 6 juin 1944 45000 ORLÉANS - Tél. 02 38 78 75 75 **www.agglo-orleans.fr**